

Les formules  
n° 50A et  
n° 50B ajoutées  
à la Première  
Annexe.

11. La PREMIÈRE ANNEXE de ladite loi est de plus modifiée par l'adjonction, immédiatement après la formule n° 50, des formules suivantes:

«FORMULE N° 50A.

AFFIDAVIT D'UN ÉLECTEUR ABSENT

(Art. 46A (2) b), Art. 46B (2) b)).

District électoral d.....	
(1) Je, soussigné, jure ( <i>ou</i> affirme solennellement): 5	
Que je suis ( <i>nom, adresse et occupation</i> ) et que je suis	
citoyen canadien ou autre sujet britannique et que j'ai	
vingt et un ans révolus;	
(2) Que j'ai résidé ordinairement au Canada durant les	
douze mois qui ont précédé immédiatement ce jour du 10	
scrutin, et que je résidais ordinairement dans le district	
électoral d..... le.....	
.....jour d..... 19.....	
(Mentionner la date de l'émission du bref ordonnant l'élec-	
tion en cours);	15
(3) Qu'au mieux de ma connaissance, mon nom figure sur	
la liste des électeurs en conformité de la <i>Loi électorale du</i>	
<i>Canada</i> , pour l'arrondissement de votation d.....	
.....dans le district électoral d.....	
.....;	20
(4) Que je suis incapable de me présenter à l'arrondisse-	
ment de votation dans lequel mon nom apparaît sur la liste	
des électeurs;	
(5) Que je n'ai rien reçu, ou qu'on ne m'a rien promis,	
directement ou indirectement, afin de m'induire à voter ou	25
à m'abstenir de voter à l'élection en cours; et	
(6) Que je n'ai pas déjà voté à l'élection en cours ni été	
coupable de manœuvre frauduleuse ou d'acte illicite à	
l'égard de ladite élection.	
Assermenté ( <i>ou</i> affirmé) devant moi à	30
....., dans la province d	
..... ce..... jour	
d..... 19.....	
(Signature du déposant).	
.....	35
<i>Sous-officier rapporteur</i>	
.....	
(L'électeur doit signer ci-dessus).	
(Le sous-officier rapporteur doit	
signer ci-dessus)	40